

Que faire si vous êtes victime de violence domestique?



Appelez le **016** ou le **112**

Si la situation est urgente

Si la situation n'est pas urgente

Ils vous accueilleront et vous informeront sur le

Réseau Régional CAVI

Si votre cas est considéré comme urgent.

Vous recevrez l'aide de

- Les Forces et les Corps de Sécurité
- Les Services Sanitaires
- Aide juridique personnalisée

Vous serez reçue et hébergée à

La Ressource d'Accueil Immédiat

C'est un centre d'urgence où vous et vos enfants serez hébergés d'urgence.

Vous pourrez être logée à

Foyers d'Accueil

Appartements Protégés

Si vous avez des enfants mineurs, ils pourront être accueillis à

SAPMEX

Là, ils recevront un service d'aide psychologique.

Si cela est jugé approprié, vous pourrez être prise en charge par d'autres ressources qui seront mises à votre disposition.

Ressources non spécialisées

- Les Forces et les Corps de Sécurité
- Les Services Sanitaires
- Services Sociaux
- Services Éducatifs
- Services d'Emploi et formation
- Point de Rencontre Familial
- Tribunaux
- Collège des Avocats
- Aides en matière de logement
- Autres